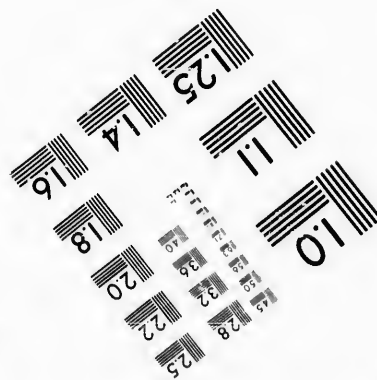
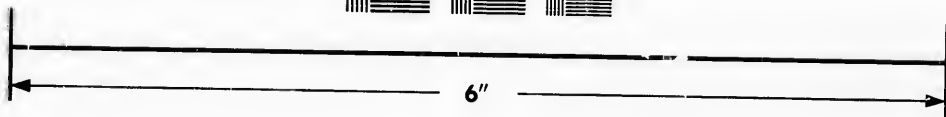
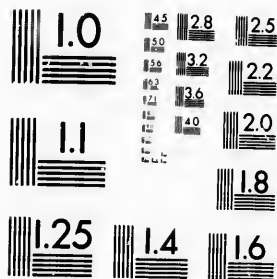
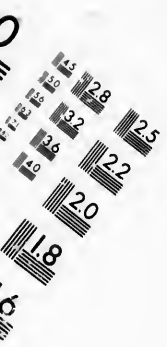


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

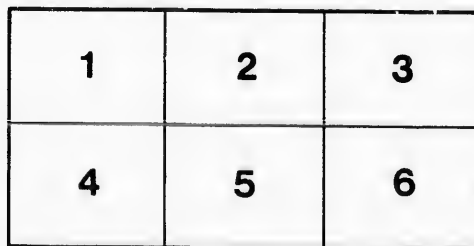
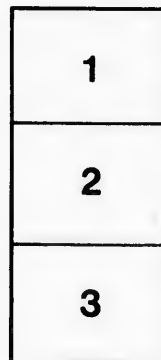
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

pelure.
on à



32X

I.
II.
III.
IV.
V.
VI.
VII.
VIII.
IX.
X.

MONSIEUR

Le
Cardinal
recueil
de Saint

(No. 144.)

Circulaire au Clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
14 mai 1886.

- I. Denier de S. Pierre en 1885.
- II. Honoraires de messes envoyés hors du diocèse.
- III. Défense de vendre des boissons dans les bazars.
- IV. Bureau de santé et épidémies.
- V. Retraites.
- VI. Voile huméral à porter dans la bénédiction donnée avec le ciboire.
- VII. Indulgence *in articulo mortis* : réponse de la S. C. des indulgences.
- VIII. Indult concernant la solennité de S. Michel.
- IX. Réponse de la S. Pénitencerie concernant le jeûne eucharistique et l'heure dite *des chemins de fer*.
- X. Quête pour l'autel de Sainte Anne.

MONSIEUR,

I.

Le 4 février dernier, j'ai transmis à Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande la somme de \$3773.65, recueillie dans l'archidiocèse de Québec pour le denier de Saint Pierre pendant l'année 1885.

Le 12 mars, Son Eminence m'écrit que le Saint Père a reçu avec reconnaissance cette offrande et envoie sa bénédiction apostolique au clergé et aux fidèles qui lui ont donné cette marque d'affection.

II.

J'ai dernièrement été consulté sur la question si des laïques du diocèse peuvent envoyer des honoraires de messes dans d'autres diocèses. L'art. 4. du décret XIV de notre sixième concile est bien formel là dessus : *Nulla stipendia missarum extra diocesim mittantur absque licentia Ordinarii : aucun honoraire de messe ne doit être envoyé hors du diocèse sans la permission de l'Ordinaire.* La défense est absolue et générale.

Dans ma circulaire (No. 125.) du 19 novembre 1883, j'ai révoqué toutes les permissions particulières d'envoyer ailleurs des honoraires de messes. Je renouvelle cette révocation.

III.

Depuis quelques années l'usage s'est introduit dans les bazars de fournir du vin et des boissons alcooliques ou fermentées aux personnes qui viennent y prendre des repas. Comme cet usage peut donner occasion à des inconvénients, j'en suis venu à la conclusion qu'il vaut mieux abolir cet usage, et de prohiber dans les bazars, toute vente de spiritueux et de bière, comme il a été ordonné dans le troisième concile plénier de Baltimore (Art. 290.), On m'a quelquefois demandé la permission de tenir les bazars ouverts dans l'après-midi ou la soirée des dimanches et fêtes; je l'ai toujours refusée et suis déterminé à ne pas l'accorder.

IV.

Vous avez du recevoir dans le mois d'avril dernier une lettre du secrétaire du bureau central de santé vous demandant d'importantes informations sur l'état actuel de la santé dans votre paroisse. J'espère que vous vous êtes fait un devoir de donner ces renseignements qui peuvent être si utiles, et que, si vous l'avez omis, vous vous en acquitterez au plutôt.

Je n'ignore pas que dans quelques paroisses, heureusement peu nombreuses, il y a de forts préjugés contre l'opportunité et l'utilité des précautions à prendre contre les maladies contagieuses, et surtout en ce qui regarde l'établissement de bureaux de santé. Je compte sur votre zèle et votre prudence pour faire disparaître ces préjugés et rendre ce service à toute la Province. Au besoin vous devrez avoir recours au *bureau central de santé* (30, Rue S.-Jacques, Montréal) qui est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires.

V.

La première retraite s'ouvrira au Séminaire mardi, le 24 août prochain au soir, pour se terminer le 31 du même mois au matin. La seconde commencera mardi, le 7 septembre au matin et finira le 14 au matin.

Veuillez suivre les avis donnés à ce sujet dans la circulaire No. 134, 22 juin 1885.

VI.

Dans l'appendice au rituel (éd. 1874) page 69, il n'est pas dit que pour donner la bénédiction avec le saint ci-

boire il faille se servir du voile huméral. Comme plusieurs décisions en exigent l'usage dans cette cérémonie, il faudra désormais suivre cette rubrique. Il sera bon à la page ci-dessus mentionnée d'ajouter en marge les mots suivants (après *étole blanche*) : " et le voile huméral."

VII.

Comme certains auteurs pensent que la bénédiction apostolique avec indulgence plénière *in articulo mortis* ne peut être accordée que dans le cas où il y a danger *imminent* de mort, la Sacrée Congrégation des Indulgences a donné le 19 décembre 1885, la réponse suivante :

Q. *Utrum benedictio apostolica cum indulgentia plenaria in articulo mortis possit post collata extrema sacramenta quum periculum quidem mortis adest, non tamen imminens ?*

R. *Affirmative ; quam responsionem ex rei natura pro omnibus ægrotis Christifidelibus in mortis periculo constitutis valere dixerunt. (Tablet, 24 avril 1886.)*

VIII.

Vous trouverez ci-après l'indult qui permet de retarder la solennité de S. Michel jusqu'au second dimanche d'octobre, quand elle se trouve en concurrence avec le Saint Rosaire. Voici les rubriques à suivre cette année le premier et le second dimanche d'octobre et dont je vous prie de prendre note sur votre calendrier aussitôt que vous aurez reçu la présente.

OCTOBRE 1886.

Le 3 octobre, on fait l'office et la Solennité du Saint Rosaire. La Solennité de S. Michel est renvoyée au second dimanche d'octobre, d'après l'indult du 6 décembre 1835.

Le 10 octobre, pour l'office et les messes privées, on suit la rubrique indiquée dans l'*Ordo*. On célèbre ainsi la Solennité de S. Michel :

SOLEMNITAS S. MICHAELIS. Missa principalis ut in festo. Com. Maternitatis B. M. V., dom. et S. Francisci Borgiæ. Præf. SS. Trinit. Ev. dom. in fine.—In II Vesp. cantatis S. Michaelis, com. Maternitatis B. M. V., dom. et S. Francisci Borgiæ.

IX.

Dans tout ce diocèse l'heure véritable est plus ou moins en avant de ce que l'on appelle l'heure des chemins de fer qui est maintenant adoptée presque partout. Ainsi à Québec, quand il est minuit suivant l'heure des chemins de fer, il est minuit et treize minutes à l'heure véritable. On s'est demandé *si pour le jeûne eucharistique on peut se régler suivant l'heure des chemins de fer*. Le 24 mars dernier la S. Pénitencerie a répondu affirmativement à la consultation que j'avais faite, comme vous le verrez à la suite de cette circulaire.

X.

Veillez ne pas oublier la quête qui doit se faire en juillet prochain pour le maître-autel de l'église de la

bonne Sainte Anne, conformément au mandement No. 135, 26 juin 1885. Après avoir brièvement exposé le but de cette quête, MM. les curés liront, au premier dimanche de juillet, le dispositif No. 1 et 2, de la page 7 du dit mandement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon dévouement,

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

—000—

INDULT CONCERNANT LA SOLENNITÉ DE SAINT MICHEL.

Ex audientia SSmi habita die 6 decembris 1885.

SSmus D. N. Leo D. Providentia PP XIII, referente me infrascripto archiepiscopo Tyren, S. C. de Propaganda fide secretario, benigne indulset ut festum S. Michaelis archangeli celebrari possit die trigesima ejusdem mensis septembris si erit dies dominica, vel dominica secunda Octobris.

Datum Romæ ex æd. dictæ S. Cong. die et anno ut supra.

(Signat.) ✠ D. ARCHIEP. TYREN., *Secret.*

—000—

Q. In Canadensi regione viæ ferreæ horam communem adoptaverunt eandem in singulis zonis quindecim graduum longitudinis. Hinc in quibusdam locis verum tempus semihora præcedit tempus viæ ferreæ, in aliis locis vero sequitur, et in intermediis locis plus minusve aut præcedit aut sequitur.

In tota diœcesi Quebecensi, ubi verum tempus præcedit horam viæ ferreæ, cives et ipsum gubernium, ad majorem commoditatem, adoptaverunt horam viarum ferrearum : quæritur an *quis possit uti hac hora in jejuniis eu- charistico*, vel potius *debeat sequi tempus verum ?*

R. Sacra Pœnitentiaria ad dubium propositum respondit : Affirmative ad 1am partem ; negative ad 2am.

Datum Romæ in Sacra Pœnitentiaria die 24a Martii 1886.

(Signat.) R. CARD. MONACO, P. M.

